

Les écarts de mortalité entre ouvriers et cadres s'accroissent chez les hommes, selon l'Insee

LE MONDE | 29.06.05 | 13h47 • Mis à jour le 29.06.05 | 13h47

L'inégalité devant la mort s'accroît, révèle l'Insee, dans une étude publiée mercredi 29 juin. *"Les écarts de mortalité entre les milieux sociaux se sont accrus au fil du temps chez les hommes"*, est-il écrit dans l'étude. Ainsi, un cadre vivrait sept ans de plus qu'un ouvrier.

Sur la période 1991-1999, l'espérance de vie, pour les hommes de 35 ans, cadres ou exerçant une profession intellectuelle supérieure, est de 46 ans contre 39 ans pour les ouvriers. Pour les femmes, ces chiffres sont de 50 ans pour les cadres et 47 ans pour les ouvrières. Les ouvriers ou anciens ouvriers, entre 35 et 64 ans, ont une mortalité 2,4 fois plus élevée que les cadres ou anciens cadres. Alors que les écarts de mortalité entre milieux sociaux restent stables chez les femmes, ils augmentent chez les hommes.

SÉLECTION PAR LA SANTÉ

Ces différences de mortalité entre catégories socioprofessionnelles s'expliquent par les conditions de travail et les modes de vie. *"Les risques professionnels sont aussi très différenciés socialement, à travers par exemple la survenue d'accidents du travail, l'exposition à des substances présentant un risque pour la santé"*, souligne l'étude de l'Insee. La pénibilité physique du travail est donc plus forte pour les ouvriers que pour les cadres. Les conditions de travail jouent ainsi toujours en défaveur des ouvriers.

Les modes de vie des ouvriers n'améliorent, pas leur situation. Il existe des différences sociales importantes en termes d'attention portée à sa santé, de prévention, ainsi que dans le recours aux soins : *"Les catégories les moins favorisées consultent plus tardivement que les autres."* Certains comportements (consommation d'alcool, de tabac, une alimentation déséquilibrée) accentuent une situation défavorable : *"La forte consommation d'alcool est plus fréquente chez les ouvriers que chez les cadres."*

L'Insee met également en relief un lien existant entre l'état de santé et la promotion sociale : *"Une santé défaillante peut empêcher la poursuite des études ou rendre difficile l'accès à certains emplois."* La conséquence en est une sélection sociale par la santé dès le choix de l'emploi. L'étude évoque enfin les *"conditions de vie pendant l'enfance"*, qui peuvent avoir une influence dommageable plus tard.

Malgré une augmentation de l'espérance de vie pour tous, les inégalités entres catégories socioprofessionnelles se creusent. La loi du 21 août 2003 sur la réforme des retraites a justement appelé les syndicats à *"engager une négociation interprofessionnelle sur la définition et la prise en compte de la pénibilité"*. Un accord qu'ils n'ont toujours pas trouvé.

Lucie Rabréaud

Article paru dans l'édition du 30.06.05

Le Monde.fr

» A la une » Archives » Examens » Météo » Emploi » Voyages
» Le Desk » Forums » Culture » Carnet » Shopping » Newsletters
» Opinions » Blogs » Finances » Immobilier » Nautisme » RSS

Le Monde

» Abonnez-vous 15€ par mois
» Déjà abonné au journal
» Découvrez "Le Musée du
Monde"



Abonnez-vous au Monde.fr - 6€ **visitez Le Monde.fr**

© Le Monde.fr | Conditions générales de vente | Qui sommes-nous ? |